

# Les enfants seront tous accueillis à l'école

Pascal Serard, le maire, a réuni l'ensemble des partenaires locaux pour valider l'ouverture des écoles de la commune. De la grande section maternelle au CM2.

L'initiative

« **Notre commune a les capacités matérielles et humaines de faire plus que ce que le gouvernement nous demande**, lance Pascal Serard. **Aujourd'hui, et après différentes réunions, nous pouvons annoncer que chaque enfant scolarisé pourra être accueilli dès lundi.** »

Tout sera mis en œuvre pour accueillir les enfants à l'école maternelle et élémentaire. « **Lundi, ce sera la pré-rentrée des professeurs des écoles et des encadrants. Après concertation avec la directrice de l'école élémentaire, nous allons accueillir tous les élèves.** » Et ceci en appliquant bien évidemment les mesures barrières qui doivent être appliquées.

Arrivées et départs sécurisés des enfants

La commune est effectivement dotée de nombreux bâtiments. « **Les bâtiments ont déjà été désinfectés et le seront à nouveau. L'accueil se fera par groupes maximum de dix enfants. Chaque enfant, de 4 à 10 ans, recevra deux masques en tissu dès leur arrivée.** »

Pour chaque enseignant de l'école élémentaire, un personnel encadrant (agents municipaux et associatifs présents) sera mis à sa disposition pour l'aider dans la gestion de la classe. « **Pour l'école maternelle, une Atsem par classe sera présente.** »

Enfin et concernant la restauration, celle-ci sera assurée par le traiteur habituel. « **Les enfants se rendront dans la salle de spectacles qui a une cuisine adaptée. Cette salle de 400 m<sup>2</sup> sera aménagée de tables individuelles.** » La distance entre chaque enfant sera de deux mètres. « **S'il le faut, nous organiserons deux ou trois services pour respecter ces distances selon le nombre d'enfants présents.** »

Pour rassurer les parents et les enseignants, la réflexion a aussi porté sur la circulation des enfants, de leur arrivée dans les locaux jusqu'à leur départ. « **Ainsi, nous avons décidé de réglementer la circulation rue Marie-Thérèse-Nicolle et rue des Écoles. Nous interdirons la circulation de la rue des Écoles (du carrefour rue Marie-Thérèse-Nicolle au carrefour rue Neuve). Elle y sera aussi interdite de la rue Marie-Thérèse-Nicolle (du carrefour rue des Écoles au parking de la salle polyvalente).** »

Cette interdiction vaut pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8 h 30 à 9 h et de 11 h 45 à 12 h 15, puis de 13 h 30 à 14 h et de 16 h 15 à 16 h 45.

« **Une communication va être installée dans la commune à ce sujet.** » L'entrée et la sortie des écoles se feront par trois accès avec la présence du personnel municipal pour la régulation.



Le personnel municipal a tout mis en œuvre pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions : ici, installation du restaurant scolaire dans la grande salle de spectacles. Ouest-France